

PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 17 (FT17) : REMPLACEMENT D'UN ENREGISTREMENT NATIONAL OU RÉGIONAL OU DES ENREGISTREMENTS NATIONAUX OU RÉGIONAUX PAR UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Règle 21 du règlement d'exécution

I. Nom de l'Office :
II. Numéro de l'enregistrement international :
III. Nom du titulaire :
IV. Informations concernant l'enregistrement national ou régional ou les enregistrements nationaux ou régionaux remplacés par l'enregistrement international : i) Date et numéro de dépôt : ii) Date et numéro d'enregistrement : iii) Date de priorité (le cas échéant) : iv) Tout autre droit acquis du fait de l'enregistrement national ou régional (le cas échéant) : <input type="checkbox"/> Si le remplacement concerne plusieurs enregistrements nationaux ou régionaux, veuillez cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire en donnant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque enregistrement.
V. Informations concernant la portée du remplacement : <i>Veillez cocher une seule des options ci-après et, le cas échéant, fournir la liste des produits et services concernés :</i> <input type="checkbox"/> Le remplacement concerne <u>tous</u> les produits et services figurant dans l'enregistrement international. <input type="checkbox"/> Le remplacement concerne <u>uniquement</u> certains des produits et services figurant dans l'enregistrement international :
VI. Date et signature de l'Office :

[La feuille supplémentaire suit]

FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE

Informations concernant l'enregistrement national ou régional ou les enregistrements nationaux ou régionaux remplacés par l'enregistrement international :

- i) Date et numéro de dépôt :

- ii) Date et numéro d'enregistrement :

- iii) Date de priorité (le cas échéant) :

- iv) Tout autre droit acquis du fait de l'enregistrement national ou régional (le cas échéant) :

[Fin du FT17]